

Faire fortune au Sahara : permanences et ruptures

Pierre Bonte *

Dans une partie de l'Afrique au sud du Sahara, les Maures¹ sont associés aux activités commerciales, du petit commerce boutiquier villageois ou urbain aux « affaires », souvent fortement spéculatives et parfois souterraines. Cette diaspora a traversé une série de crises, liées pour une part à cette spécialisation, dont la plus dramatique a correspondu au conflit politique et « ethnique » qui s'est développé à partir de 1989 entre le Sénégal et la Mauritanie.

Je me propose d'illustrer ici certaines des raisons qui ont entraîné cette spécialisation commerciale qui ne concerne pas, faut-il le noter, l'ensemble des Maures. C'est souvent sur une base tribale qu'elle a en effet opéré et, de nos jours encore, c'est au sein de quelques tribus, généralement d'origine *zawi*² qu'on peut l'observer: Idaw^calî, Laghlâl, Smâsîd, etc. Une analyse attentive de l'organisation et de l'histoire de ces tribus éclaire sur l'origine de cette vocation ancienne, mais aussi parfois beaucoup plus récente qu'il ne pourrait apparaître au premier abord.

La métaphore maritime est banale pour évoquer le désert et, de fait, les transports transsahariens représentent depuis plus d'un millénaire une source d'accumulation importante mais qui a longtemps bénéficié plus aux « ports » périphériques du Maghreb ou du Soudan qu'aux « navigateurs » caravaniers du désert. Installés sur les deux rives, des commerçants maghrébins, tels les frères Maqqarî, originaires de Tlemcen, illustrent, dès le XIII^e siècle, la construction de ces fortunes sahariennes.

De tout temps, certes, des habitants des *qsûr*³ sahariens ont été mêlés à ces activités commerciales, mais ce n'est véritablement au XIX^e siècle, ainsi que j'ai tenté de le démontrer dans un article récent [1998 b], qu'ils vont se spécialiser dans ces activités commerciales et que l'on voit se constituer les premières fortunes locales.

* Directeur de recherche au CNRS, Laboratoire d'anthropologie sociale.

1 L'emploi ce terme « Maure », d'origine coloniale, et qui n'a aucun référent objectif, pour désigner la population arabophone de l'actuelle République islamique de Mauritanie.

2 Singulier de *zawâya*, terme qui regroupe un ensemble de tribus qui se consacraient traditionnellement aux activités religieuses et économiques, dont l'élevage, la production agricole et le transport caravanier. Ce sont les « marabouts » des textes coloniaux.

3 Singulier *qsûr*: Centres de fixation sédentaire, fondés par des tribus *zawâya*, lieux de culture intellectuelle et religieuse et relais caravaniers sur les pistes sahariennes.

En ce milieu du XIX^e siècle, un contexte nouveau favorise le développement d'un commerce régional [Bonte, 1998 a]. Depuis le XVI^e siècle, le déclin des empires soudanais a permis le développement de l'espace économique saharien. Progressivement, l'emprise européenne, sur la côte sénégalaise puis le long du fleuve Sénégal, ainsi que dans le sud du Maroc, entraîne la densification des échanges et l'établissement de nouveaux réseaux commerciaux. Au Sahara occidental, des tribus originaires du Sud marocain, relayant les entreprises européennes à partir de la côte marocaine et de celle du Sénégal, développent ces réseaux et introduisent de nouvelles méthodes commerciales. Dans l'article paru dans le *Journal of African History*, j'étudie, en deux exemples concrets au sein de la tribu des Lahlâl de Shingitti, l'essor des activités commerciales dans cette tribu qsûrienne et leurs fondements: développement de la production dattière commercialisée pour une part importante à côté du transport plus traditionnel du sel, utilisation croissante du travail esclavagiste, réorganisation des activités pastorales pour disposer des animaux de bât nécessaires aux caravanes, etc.

La vie de l'un de ces nouveaux entrepreneurs commerciaux se déroule pour une part entre le XIX^e siècle et le XX^e, après la colonisation de l'Adrâr (1909), soulignant les continuités. De fait, pour m'en tenir à l'Adrâr mauritanien que j'ai plus particulièrement étudié, on constate qu'en ce domaine, la politique du colonisateur français prolonge les tendances qui se manifestaient dans la période antérieure. La palmeraie de l'Adrâr, estimée à 60 000 pieds en 1860 par l'explorateur Vincent (1861), comprend environ 120 000 pieds dans les années 1920, 200 000 en 1955 pour atteindre 380 000 pieds de nos jours; cette évolution est en partie la conséquence d'une politique incitatrice des administrateurs coloniaux. Jusqu'aux années cinquante, le travail esclavagiste, par ailleurs, joue un rôle essentiel dans le développement des plantations, avec l'accord tacite de l'administration coloniale. Quant au commerce caravanier, il connaît, après la période difficile de la conquête militaire, un remarquable renouveau, ceci jusqu'aux années quarante avant que se mettent en place de nouveaux systèmes de transport routier, longtemps non concurrentiels pour des marchandises lourdes comme le sel.

Ces continuités masquent de profondes ruptures que je vais maintenant évoquer en résumant les grandes lignes de l'évolution du marché, le rôle des crises climatiques, économiques et alimentaires, avant de revenir sur les transformations des modes d'accumulation dans les cinquante dernières années.

L'époque coloniale : la constitution du marché

L'élevage était l'activité essentielle des Maures, du moins jusqu'à la sécheresse des années soixante-dix qui a bouleversé les conditions de la production pastorale. Celle-ci, en effet, n'avait pas, jusqu'à la colonisation, de débouchés commerciaux sauf par le biais des transports caravaniers. L'intérêt de l'administration coloniale pour le développement de la commercialisation du bétail s'explique par le rôle qu'elle assigne à la colonie mauritanienne dans l'organisation économique régionale, dominée par le développement de la production arachidière et de la popula-

tion urbaine au Sénégal. Les réquisitions d'animaux de transport⁴ et de boucherie, indemnisées à un taux officiel, et la levée de l'impôt sur les hommes et sur le bétail incitent les éleveurs à se séparer de leurs animaux. La création du grand marché de bétail de Louga, à une centaine de kilomètres du fleuve, où s'installent massivement les Maures, la diffusion télégraphique des mercuriales, le développement des services vétérinaires soulignent cet intérêt de l'administration coloniale. Le commerce se développe de fait très rapidement: dans les années quarante, les statistiques officielles, sans doute largement sous-évaluées et qui ne comprennent pas les deux Hodh encore rattachés au Soudan français, avancent les chiffres de commercialisation de 10 000 chameaux, 10 000 bovins et 130 000 ovins-caprins environ; en 1968, les chiffres officiels [*Bulletin de la Direction de la statistique*, 1968] ont doublé, 18 000 bovins (estimation réelle 52 000) et 270 000 ovins-caprins (estimation 330 000). La relative stagnation du prix du bétail pendant toute la période coloniale, s'accompagnant d'une chute brutale des prix en période de sécheresse et de crise alimentaire, contribue à alimenter le mouvement de commercialisation.

Les commerçants de bétail, durant toute cette période, sont nombreux et travaillent souvent à une petite échelle: il existe en outre un grand nombre d'intermédiaires et de courtiers. La plupart de ces commerçants sont des éleveurs ou des caravaniers qui constituent un petit troupeau vendu au Sénégal; avec le produit de la vente, ils achètent des marchandises revendues en Mauritanie avec un bénéfice élevé. L'utilisation du crédit est généralisée, contribuant à créer un réseau d'intérêts communs sur une base tribale. Malgré la faiblesse des capitaux individuels et des bénéfices fluctuants qui expliquent le désintérêt des maisons commerciales européennes, le commerce du bétail va représenter une base non négligeable de l'accumulation marchande durant cette période. Les fortunes de quelques-uns des grands entrepreneurs de commerce s'érigeront sur ces bases, relayées il est vrai généralement par d'autres activités commerciales qui s'organisent à partir du Sénégal où les Maures s'installent massivement.

Ils occupent aussi, en ce pays, une partie du secteur des transports. Avant que ne se développent des transports mécanisés, l'enlèvement de la récolte d'arachide, en particulier dans les zones rurales éloignées, s'effectue en faisant appel à des caravaniers maures. Environ 10 000 chameaux sont mobilisés à cette fin dans les années fastes et ce monopole permet aux Maures de réaliser des bénéfices énormes (jusqu'à un tiers de la valeur de la récolte). Lorsque l'utilisation des chameaux diminuera, après la seconde guerre mondiale, les Maures se reconvertiront tout naturellement dans le contrôle d'autres types de transport, concurrençant ainsi très vite le monopole automobile initial au Sahara occidental de la maison européenne Lacombe.

Contrairement au bétail, les produits agricoles vivriers (essentiellement mil et sorgho) sont toujours entrés dans des circuits d'échange nés de la complémentarité des activités pastorales des Maures et des activités agricoles des populations

4 En 1926, 1 500 chameaux de bât (sur 9 000 chameaux au total) sont réquisitionnés en Adrar pour les transports administratifs et militaires; les réquisitions reprendront à une grande échelle durant la seconde guerre mondiale (la Mauritanie fournit 8 000 chameaux par an pour le marché intérieur et 11 000 au Sénégal pour la récolte d'arachide).

de la vallée du fleuve Sénégal et du pays soninké particulièrement. Ces micro-échanges, locaux ou organisés par transport caravanier à l'échelle régionale, se perpétueront longtemps, prenant cependant une forme plus monétaire et impliquant d'autres produits contre les céréales que le sel et les dattes. À partir des années trente environ, les fortes variations interrégionales des récoltes et des prix, la demande en zone arachidière⁵ et urbaine et la stabilité, voire la montée des prix, suscitent l'intérêt des maisons de commerce européennes qui créent de multiples succursales dans la vallée du Sénégal pour capter une partie de cette production céréalière. Les échanges reposent largement sur le troc du mil contre des marchandises européennes, l'endettement sous forme d'achat de la récolte sur pied, etc. Les mêmes méthodes sont employées par des traitants maures, ou d'autres, originaires de la vallée, qui concurrencent rapidement les maisons commerciales européennes. Les bénéficiaires sont souvent usuraires et l'accumulation marchande importante.

Une certaine spécialisation céréalière de la vallée du Sénégal et des régions avoisinantes va s'imposer un temps⁶. Mais elle se réalise dans un contexte bien marqué à partir des années trente, malgré un nouveau pic spéculatif au début de la seconde guerre mondiale, de chute des prix des céréales au producteur. Le défrichement des terres nouvelles, les pressions administratives, sous la forme des « greniers de réserve » imposés aux populations dans le cadre des SIP (Sociétés indigènes de prévoyance), assurent un temps le maintien d'un surplus céréalière malgré la croissance de la population. Néanmoins, les aléas de la production⁷ et la diminution progressive de ce surplus (il est estimé à 5 000 tonnes annuelles à l'époque des enquêtes MISOES de 1957-1958, contre 10 000 à 20 000 tonnes une décennie auparavant [Boutillier *et alii*, 1962]) entraînent une désaffection progressive des maisons de commerce européennes qui, en 1957, sont supplantées par les commerçants libanais contrôlant alors 80 % du marché des céréales.

L'indépendance, puis la crise alimentaire des années soixante-dix bouleverseront de fond en comble ce marché des céréales. Il n'aura joué en fait qu'un rôle direct mineur dans les mécanismes d'accumulation locale, mais ses conséquences indirectes sont néanmoins majeures. Les variations des récoltes et des prix, dans un contexte de contrôle spéculatif des surplus, modifient profondément la situation de ceux qui sont devenus des « consommateurs » sur le marché. Tout autant que le développement de la commercialisation du bétail, l'accès marchand aux céréales inscrit ainsi les Maures dans un nouveau réseau de relations économiques et sociales, de plus en plus monétarisées, au sein duquel un certain nombre

5 « Il [le mil] est utilisé comme produit d'échange et livré aux vendeurs d'arachides des lignes Dakar/Saint-Louis et Thiés/Kayes pour assurer l'alimentation des régions traversées par la voie ferrée et qui s'en trouvent démunies. Ce mil se trouve ainsi soumis à un cours qui aura toujours tendance à se rapprocher de celui de l'arachide contre lequel il est cédé » [Rapport administratif du Gorgol, 1925].

6 Ainsi les maisons de commerce européennes, à la fin des années vingt, refuseront d'acheter au prix du marché la production arachidière du Guidimakha où cette culture s'était fortement développée, amenant les paysans à l'abandonner.

7 Une bonne récolte est une catastrophe pour les maisons commerciales qui tirent leurs bénéfices de la pénurie et de la spéculation.

d'entre eux vont se trouver dans une situation privilégiée leur permettant en particulier de concurrencer les maisons commerciales européennes dans les secteurs où elles sont implantées (commerce de détail, dans une moindre mesure commerce céréalier) et à occuper ceux où elles ne le sont pas (commerce du bétail).

La fonction des crises

Je reviendrai d'abord un peu en arrière, dans le temps et dans mon propre exposé. L'un des personnages dont je résume le destin économique dans l'article de 1998 b, Sid'Ahmed uld Habût, fondateur d'une immense fortune à Shingitti au milieu du XIX^e siècle, a vu cette fortune se dissiper en moins de deux générations aux mains de ses descendants. Le fait doit retenir l'attention car il est révélateur de situations qui se reproduisent jusqu'à nos jours. Les différences économiques, l'accumulation des richesses se révèlent tout aussi aléatoires à préserver et à transmettre qu'ont été aléatoires les conditions spéculatives qui ont présidé à leur formation. Tout au long du XX^e siècle, durant la colonisation comme après l'indépendance, une série de crises ponctue l'histoire économique et sociale du Sahara occidental, amenant la transformation progressive des systèmes traditionnels de production et la généralisation des rapports monétaires et marchands, mais aussi bouleversant régulièrement les positions acquises.

Il faut d'abord rappeler le contexte climatique saharien et sahélien et le caractère qu'il imprime aux productions locales : les sécheresses, invasions de criquets, épidémies, etc., sont attestées depuis plusieurs siècles dans les *Chroniques* locales [Tymowski, 1978]. La conquête coloniale, qui prendra près de dix ans et se poursuivra sous forme d'une dissidence armée jusqu'en 1934, dans le Nord du pays en particulier, contribuera à ruiner pendant deux décennies l'économie locale. Celle-ci se révèle par ailleurs très sensible aux variations internationales. Dans les années 1926-1927, l'Adrâr en particulier s'enfonce dans une grave crise alimentaire suscitée par la dévaluation du franc qui, du fait du manque de numéraire, rend difficile le paiement de l'impôt mais aussi les investissements dans le secteur commercial qui se développe. Les conséquences de la crise mondiale de 1929 se révèlent tout aussi désastreuses. Les prix du bétail s'effondrent fin 1930 sur le marché de Louga et les transactions s'arrêtent ; le prix des céréales s'écroule simultanément. Très rapidement, l'argent manque alors que les contraintes administratives (réquisitions, impôts, etc.) restent pressantes ; les populations appauvries cèdent à un dernier appel à la dissidence⁸. Une certaine reprise intervient après 1934, mais les effets sur l'organisation commerciale dans le pays vont se révéler importants à long terme.

Durant les premières décennies du XX^e siècle, le commerce saharien était exercé pour une part majeure par les commerçants d'origine marocaine (Tekna, Awlâd Busba^c) installés tout au long du XIX^e dans les *qsâr* sahariens mais aussi à Saint-Louis, dans les comptoirs du fleuve Sénégal et même à Tombouctou. Ils ont

⁸ Ainsi l'émir de l'Adrâr, Sid'Ahmed uld Ahmed, part en dissidence en 1932 après avoir détruit un détachement français venu l'arrêter. Il sera lui-même tué au cours de la poursuite qui s'ensuit.

contribué au développement du commerce local et à la fonction commerciale des tribus qsûriennes. Ils contrôlaient tant l'approvisionnement que la distribution, quoique des échanges directs puissent se faire à l'occasion des mouvements caravaniers avec les maisons commerciales européennes, à Saint-Louis ou dans les escales⁹. Ce commerce de distribution restait cependant un commerce d'entrepôt : les marchandises apportées par les caravanes étaient stockées dans les arrière-pièces (*egermât*, dont l'accès était dissimulé) des maisons où les consommateurs s'approvisionnaient à intervalle régulier. Le crédit était largement utilisé, de même que les échanges non monétaires.

Ce type de commerce va subir gravement le contrecoup de la crise du début des années trente du fait de la dévalorisation des stocks et de l'arrêt des transactions, et beaucoup de ces commerçants « traditionnels » achèveront d'être ruinés pendant la seconde guerre mondiale. Dès le milieu des années trente, les rapports administratifs soulignent les difficultés que rencontrent les Tekna de Shingitti et d'Atâr. Ce commerce s'adapte mal au contexte de spéculation exacerbée et aux besoins commerciaux nouveaux. La ruine de beaucoup de producteurs leur fait perdre le crédit accordé. C'est par contre l'époque où se développe un nouveau type d'organisation commerciale, le « commerce boutiquier » selon l'heureuse expression de P. Dubié [1953], qui correspond mieux à la densification des échanges et aux nouvelles pratiques monétaires et commerciales : achat des marchandises au fur et à mesure des rentrées d'argent, hiérarchisation du commerce de gros et de détail, crédit à court terme. Cette organisation, qui débute alors à une petite échelle, va connaître un essor remarquable après la seconde guerre mondiale, monopolisant les transactions et supplantant définitivement les maisons commerciales européennes qui tentent pourtant un dernier effort, qui se révélera vain, pour s'implanter à l'intérieur du Sahara¹⁰, comme elles le font simultanément dans la vallée du fleuve Sénégal, dans ces mêmes années trente.

Une nouvelle crise s'ouvre en 1942 et se poursuivra jusque 1946, s'expliquant par la conjonction de deux séries de causes. La guerre et la défaite de la France provoquent une interruption brutale des échanges et des approvisionnements en provenance de la métropole. Chaque colonie d'Afrique occidentale va s'enfermer, en réponse à cette situation, derrière des barrières protectionnistes dont les effets seront dramatiques pour les populations sahariennes coupées de leurs sources de ravitaillement céréalier et des débouchés de leur bétail. À cette cause initiale s'ajoutent les effets des mauvaises conditions naturelles entre 1941 et 1943 : irrégularité des pluies, vols de criquets se succèdent alors. L'administration coloniale prend des mesures draconiennes de rationnement des produits d'importation

9 Des caravanes partaient ainsi chaque année de l'Adrâr vers Saint-Louis (ce mouvement caravanier avait le nom de *gharib*, les « bateaux »).

10 Il existe quelques exceptions, à Atâr où certaines succursales européennes s'implanteront à destination de la colonie européenne, particulièrement nombreuse après la guerre, ainsi que la maison Lacombe, adjudicataire des transports automobiles Roos-Atâr dès 1935 et qui a installé des magasins de vente à Mederdra, Nouakchott, Akjoujt et Atâr. De même, à Nouadhibou, les sociétés de pêche SIGP et ENTRA, ainsi que la maison Chauvel développent des activités commerciales importantes. La SIGP et ENTRA tenteront à cette époque de s'implanter à Atâr mais sans succès, faute de marchandises à rapporter en retour.

(vêtements ¹¹, thé, sucre en particulier, qui sont des produits de base dans la société maure à cette époque) dont la principale conséquence sera de produire, comme en France à l'époque, un intense « marché noir ¹² ». La spéculation sur le marché des céréales est particulièrement intense, se traduisant par une flambée des prix ¹³. Les réquisitions d'animaux de transport et de boucherie reprennent; l'argent manque et les produits de première nécessité (céréales, vêtements) ne sont plus disponibles sur le marché. Une terrible famine s'instaure en Adrâr et persistera jusqu'en 1946, entraînant de nombreux décès et suscitant une enquête administrative [Bonte, 1975].

L'évocation de ces crises répond moins à une sorte de misérabilisme anticolonial, fût-il souvent justifié, qu'au souci d'éclairer les mécanismes économiques et sociaux, liés au développement du marché local, qui, au sein même de la société maure et au profit de certains de ses membres, suscitent l'apparition de nouveaux groupes sociaux spécialisés dans le commerce. Sans totalement se désengager des rapports tribaux qui, j'y reviendrai, conservent jusqu'à nos jours une certaine efficacité, ces transformations sociales impliquent la disparition, ou l'évolution, de relations fondées, dans la société précoloniale et coloniale, sur des formes non « capitalistiques » de dépendance et d'accumulation.

À cet égard, la crise de 1942-1946 suscite les premiers bouleversements majeurs de la société maure telle qu'elle s'était constituée entre le XVI^e et le XIX^e siècle. Je me contenterai d'évoquer deux points qui me semblent majeurs.

Au début des années cinquante, est entamé en Adrâr, alors que le même mouvement s'était produit antérieurement dans le reste de la Mauritanie, le rachat des *hrum* (sing. *hurma*), c'est-à-dire des redevances livrées en nature (bétail, produits agricoles, dattes, produits artisanaux) par les *znâga*, tributaires, aux *hassân*. Ce système de prestations tributaires, fondé sur la protection, était au cœur de la structure sociale précoloniale dans les émirats maures. Il empêchait les tributaires de s'inscrire totalement dans les mécanismes du marché, de par la ponction qu'il opérerait sur leur production, et perpétuait un ordre social dont la colonisation avait bouleversé les fondements politiques et idéologiques. Cette évolution consacre le déclin du rôle social des *hassân* et simultanément la place croissante des *zawâya* dans la société maure. Elle contribue à laisser à ceux-ci une place première dans les évolutions sociales et économiques contemporaines.

Dans ces mêmes années cinquante, les rapports administratifs commencent à souligner un mouvement de désaffection des palmeraies par les esclaves, qui se

11 En 1947, le ratio de cotonnade est encore d'un mètre par habitant et par an, attribution dérisoire quand on sait que la fabrication d'un boubou masculin ou d'une *malhafa* féminine nécessite un minimum de quatre ou cinq mètres de cette cotonnade.

12 « Le bon de sucre est la monnaie d'échange et le moyen de gagner sans lever le petit doigt. Avec le bon, on n'achète pas de sucre mais on le vend au commerçant qui, lui, vend au marché noir le contingent ainsi disponible... Il est temps que ce scandale cesse qui fait profiter les commerçants et les riches » (Rapport économique du Trarza, 1948). Il s'agit là d'une des premières manifestations des relations spéculatives nouées entre l'État et le monde du commerce et des affaires qui prévalent depuis l'indépendance (aide alimentaire, distribution des lotissements urbains, etc.).

13 À Shingitti en 1948, les commerçants stockent le mil avant juillet alors que son prix est de 14 francs; ils n'ont plus qu'à attendre la montée des prix: 27 francs en octobre après la récolte des dattes, 37 francs en décembre quand le lait devient moins abondant.

poursuivra et s'accroîtra dans les années soixante [Bonte, 1998 c; Ruf, 1999]. Dès le début des années cinquante, des conflits se nouent à ce propos, à Shingitti en particulier. Ce sont cette fois, en Adrâr, les *zawâya*, principaux utilisateurs du travail esclavagiste, qui sont les plus touchés; une enquête menée en 1966 souligne que les esclaves ne représentent plus que 7 % de la main-d'œuvre, les salariés en constituant 11 %. Le développement apparent du faire-valoir direct correspond à la multiplication des contrats de complant¹⁴, réponse apportée au départ des esclaves. Une autre réponse est le développement de l'utilisation des motopompes, dès les années cinquante à Atâr, qui détériorera gravement le milieu fragile des palmeraies.

Cette évolution a des conséquences ambiguës sur la catégorie sociale des *zawâya*. Certaines familles, plus particulièrement celles ayant les positions statutaires et économiques les plus solides, qui restent attachées au mode de production antérieur, connaissent de graves difficultés et voient leur pouvoir et leur richesse s'effriter au profit d'autres qui jouent le développement plus capitalistique de la production (mécanisation et salariat) et, de ce fait, disposeront rapidement des capitaux qui leur permettront d'investir dans les activités de commerce et de transport. C'est plus particulièrement le cas chez les Smâsîd d'Atâr, qui ne s'intéressaient guère au commerce jusqu'à la seconde guerre mondiale, mais qui connaissent après la guerre une remarquable promotion commerciale liée à leur situation centrale¹⁵ qui en fera les bénéficiaires privilégiés des réseaux de marché noir et des transformations de la production phénycicole.

Résumons les principales conséquences sur les activités commerciales de ce mouvement de mutation économique et sociale qui se manifeste sous la colonisation, des années trente à l'indépendance (1961). Il présente les traits classiques de l'accumulation inégale. D'un côté, une forte « paupérisation » qui touche les plus démunis (généralement d'origine servile), à l'occasion des crises alimentaires récurrentes, mais aussi la masse des petits éleveurs, agriculteurs et planteurs dont les richesses et le revenu sont nivelés vers le bas lors des crises¹⁶; la disparition des relations tributaires et l'évolution des rapports serviles grossissent ce groupe. D'un autre côté, l'évolution des méthodes commerciales, le contexte spéculatif des crises, du rationnement et de l'évolution des modes de production et de commer-

14 Les propriétaires du sol et le travailleur qui procède à l'arrosage pendant la période de plantation, un ancien esclave souvent, se partagent par moitié les palmiers arrivés à maturité.

15 Atâr est le centre administratif de l'Adrâr où s'installe après la guerre un important contingent militaire français, surveillant les frontières algérienne et marocaine. Il est situé aussi à proximité de Zouérate où se met en place un important chantier de construction de l'entreprise minière (fer) de la Miferma, mise en exploitation au début des années soixante.

16 Le rapport politique de l'Adrâr pour 1944 note que le sort des plus pauvres s'est un peu amélioré, après la famine qui a régné en 1942 et 1943, mais au prix d'une différenciation économique croissante: « Pour les classes aisées disposant de moyens (troupeaux, argent), les fortunes ont fructifié. En particulier, la proximité du Maroc où les prix ont atteint des taux élevés (PB du fait en particulier de l'installation des troupes américaines qui ont pour une part traversé la Mauritanie) a attiré les commerçants et les non commerçants. Des sommes d'argent considérables ont circulé en Mauritanie. Les prix des animaux qui étaient demeurés bas jusque 1943 ont subi une forte hausse sans atteindre toutefois ceux de nos voisins. Le rempli de l'argent est difficile et on se demande pour l'avenir comment il sera possible de résorber cette énorme demande monétaire » (Archives de la RIM, série Q, dossier 303).

cialisation amènent sur le devant de la scène économique de nouveaux groupes sociaux, le plus souvent issus de la catégorie sociale des *zawāya*.

Deux raisons me semblent avoir essentiellement présidé à cette accumulation locale. La première tient au fait que ce mouvement avait commencé au XIX^e siècle, avant même la colonisation. Il est notable que l'on retrouve jusqu'à nos jours impliqués dans les activités commerciales les groupes tribaux (Idaw^calî, Laghlâl par exemple) qui ont été à l'origine des premières fortunes sahariennes. Se reconvertissant remarquablement aux conditions nouvelles du marché, ils mettent sur pied un système commercial fortement hiérarchisé qui leur permet de drainer les maigres ressources locales. Au sommet, des commerçants de demi-gros, pour une part installés au Sénégal, avant l'indépendance, pour des raisons d'approvisionnement et de crédit, monopolisent la distribution¹⁷. À la base, le réseau de plus en plus serré des « boutiquiers », souvent liés aux précédents par des solidarités tribales, jouant des faibles revenus des producteurs, satisfait les besoins réguliers en vendant à crédit des marchandises qui seront remboursées au moment de la récolte ou lorsque le bétail pourra être acheminé sur un marché, avec un substantiel bénéfice. C'est le système du prêt *mudā'af*, qui tourne l'interdiction musulmane du prêt à intérêt dans la mesure, discutée par les juristes, où le remboursement se fait en nature¹⁸.

La seconde raison tient à l'échec des maisons commerciales européennes à s'implanter sur le marché saharien. Elles y sont pourtant présentes depuis longtemps et ont organisé l'économie de traite dans la vallée du Sénégal (gomme arabique en particulier) à partir du XVIII^e siècle. Elles conservent, durant toute la période coloniale, le monopole de l'importation des marchandises. Elles ont évolué dans leurs structures internes : ainsi, après la seconde guerre mondiale, la majorité de leurs capitaux sont aux mains des banques d'affaires françaises qui imposent des critères de rentabilité et d'évitement des risques peu compatibles avec les conditions du marché saharien. Mais, dès le départ, de larges secteurs d'activité commerciale vont leur échapper – c'est le cas du commerce du bétail et pour une large part des transports – ou évoluer hors de leur intervention : c'est le cas du commerce des céréales où elles auront de plus en plus de mal à imposer leur présence avec la disparition progressive des surplus céréaliers ; le développement d'un « commerce boutiquier » verra aussi le commerce de distribution, et même de celui de demi-gros, passer aux mains des commerçants maures à partir de la seconde guerre mondiale. Lorsque, au moment de l'indépendance, la création de la Miferma amène la construction du port de Nouadhibou et celle de Zouérate,

17 Les principaux commerçants maures à cette époque acquièrent un accès direct aux « comptoirs », aux maisons commerciales européennes, dont la fonction va se réduire progressivement à celle d'intermédiaires d'importation ; ils jouent aussi habilement de la concurrence entre les sociétés françaises du Sénégal et les sociétés britanniques de Gambie où ils sont aussi fortement implantés.

18 Le système est ancien. Dès 1925, l'administration du Gorgol dénonçait « les méfaits des dioulas, ces parasites », les cultivateurs ayant vendu une bonne partie de leur récolte, même les futures semences, doivent emprunter des grains pour préparer l'année culturale suivante : chaque prêt de céréales ou d'autres marchandises d'une valeur de 5 francs est remboursé à la prochaine récolte sur la base de 16 kg de grain (le mil valant 0,80 franc le kg sur le marché juste après la récolte). Il en est de même pour le bétail : une pièce d'étoffe est fournie immédiatement contre livraison à terme du bétail pour une valeur double.

ainsi que l'essor du marché des biens de consommation dans ces villes minières, les commerçants maures ont déjà une envergure économique suffisante pour prendre en charge une grande partie de ce marché.

Il existe toutefois un obstacle de taille au développement des activités commerciales locales : le système financier et bancaire. Du fait de l'appartenance à la zone franc qui se perpétuera jusqu'en 1973¹⁹ et du monopole bancaire français, les commerçants maures restent exclus des circuits bancaires et financiers modernes, à quelques exceptions près pour certains de ceux installés au Sénégal. Cette situation va longtemps freiner l'essor à une grande échelle de leurs activités commerciales et borner l'horizon de celles-ci. Elle contribue à perpétuer le tour fortement spéculatif que prennent les investissements commerciaux et qui se manifeste dès les formes initiales d'accumulation (marché noir, commerce du bétail et des céréales, etc.). Elle va susciter enfin des formes d'adaptation originales de ces activités commerciales : la constitution de groupements financiers locaux (*sharika*, la « société ») et l'utilisation des *ʿasabiyyât* (solidarités) tribales.

Des commerçants aux hommes d'affaires

Avant de revenir sur ces deux points, il me faut dire quelques mots de la situation nouvelle créée par l'indépendance (1961) durant une première décennie du moins, jusqu'à une nouvelle crise climatique et alimentaire qui, à partir de 1973, modifie à nouveau profondément les conditions de développement des activités commerciales.

Cette première décennie suivant l'indépendance est marquée par une certaine continuité dans le domaine financier et bancaire. L'appartenance de la Mauritanie à la zone franc se perpétue à travers le contrôle de la BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) et le petit nombre des banques privées, elles aussi sous contrôle de la zone franc. Jusqu'en 1967, la BIAO (Banque internationale pour l'Afrique de l'Ouest) est seule présente sur le marché financier. À cette date est créée, « pour stimuler la concurrence », la SMB (Société mauritanienne de banque) qui ne modifie pas fondamentalement les conditions de ce marché. Ces banques soutiennent essentiellement un « capitalisme d'État » sur lequel je reviendrai immédiatement et n'accordent que des crédits limités aux investisseurs privés nationaux qui se tournent plutôt à cette époque vers la place de Dakar ou vers les Canaries espagnoles. Cependant, les dépôts privés, qui semblent se déplacer sur le marché international, sont assez importants, témoignant d'un certain dynamisme des activités commerciales et de l'élargissement de l'accumulation.

La BMCD (Banque mauritanienne de développement et du commerce), sous contrôle de l'État mauritanien, ne pallie que très partiellement ces carences en consentant des crédits aux privés. Mais ces crédits, jusque 1973 (date à laquelle les informations statistiques ne sont plus disponibles) restent limités à certains secteurs très spécifiques : le petit équipement (92 % des prêts et 12 % de leur mon-

¹⁹ Date à laquelle la République islamique de Mauritanie rompt ses accords de coopération avec la France, crée une monnaie nationale, l'ouguiya, et nationalise la Miferma.

tant), l'immobilier auquel il faut ajouter les locations-ventes qui concernent surtout les fonctionnaires (7 % des prêts et 38 % de leur montant), quelques projets industriels surtout localisés dans le secteur de la pêche (16 % du montant).

Les choix politiques en matière commerciale du nouvel État mauritanien se manifestent à travers la création de la Sonimex en 1966 sur la base de 51 % de capitaux publics, le reste relevant du secteur privé. Cette société est destinée à organiser le marché de l'importation, qui échappe ainsi définitivement aux maisons commerciales européennes, et à aider aux investissements privés en ce domaine en organisant, sous le contrôle de l'État, le commerce d'approvisionnement de gros. La volonté politique se traduit par le fait que son intervention est limitée aux produits de base (riz, thé, sucre, cotonnades) et s'accompagne d'une politique de stabilisation des prix. La Sonimex va détourner une partie des crédits bancaires disponibles (environ 22 % en 1973, exclusivement en crédits à court terme, presque autant que le secteur privé du commerce et des transports) sans satisfaire les commerçants qui continuent à rechercher des taux de profit incompatibles avec cette politique de fixation des prix²⁰.

C'est dans ce contexte que se mettent en place, au lendemain de l'indépendance, des structures économiques originales, conçues sur le mode de la « société commerciale » et appelées *sharika*, que j'ai pu étudier lors de mes enquêtes à Nouadhibou et à Zouérate en 1969-1970. À Nouadhibou, l'existence d'un port international avait créé une situation un peu particulière. Les gros commerçants de cette place, moins d'une dizaine, étaient directement des importateurs commanditant, en se regroupant, la livraison de marchandises par bateaux entiers. Les dix-huit commerçants-grossistes (gros et demi-gros) recensés à Zouérate avaient des chiffres d'affaires très inégaux; ils fonctionnaient en se fournissant à l'extérieur et en constituant à cette fin des sociétés du type *sharika* et ils revendaient ensuite aux boutiquiers locaux ou de la région dont le chiffre d'affaires était souvent extrêmement bas²¹. Ce petit commerce boutiquier n'était pas toujours l'activité principale et constituait aussi une sorte de redistribution des profits, ces petits commerçants étant souvent de la même tribu que les commerçants en gros.

Ces grossistes n'avaient généralement pas construit leurs entreprises dans les villes minières mais venaient d'Atâr, de Rosso ou encore du Sénégal, avec des capitaux déjà constitués. Leurs sources d'approvisionnement étaient les Canaries et le Sahara, alors espagnol, qui bénéficiaient d'une franchise douanière portuaire et où s'était implanté un réseau de banques (espagnoles mais aussi indiennes, pakistanaises...) qui consentaient des facilités bancaires à ces commerçants maures, souvent en mal de liquidités monétaires internationales. Un réseau de contrebande actif s'était par ailleurs mis en place à travers le Sahara espagnol. Par ce biais, étaient ainsi contournées les difficultés liées à l'appartenance à la zone franc (contrôle strict du secteur bancaire et crédit limité, nécessité de transit par le

20 Ils pourront néanmoins « manipuler » le système de la Sonimex en organisant artificiellement des ruptures de stocks et la pénurie pour augmenter les prix, ou encore ou utilisant le crédit, puis, au moment de la crise alimentaire, en accaparant les distributions de vivres.

21 Souvent moins de 1000 francs CFA par jour. J'ai recensé 305 commerçants à Zouérate (15000 habitants environ) et 466 à Nouadhibou (moins de 20000 habitants).

Sénégal avec lequel la Mauritanie rompt ses accords douaniers, relativement léonins, en 1970).

La *sharika* est aussi une réponse locale à ces difficultés. Je décrirai d'abord quelques cas que j'ai observés à l'époque :

Sharika 1, composée de trois frères des Smâsîd d'Atâr dont le père faisait déjà du commerce dans cette ville. La société a été constituée en 1955 à Bir Moghreïn, dans le nord du pays, sur la frontière espagnole et non loin du Maroc, pour faciliter l'import. L'aîné des frères, installé à Bir Moghreïn, est directeur et gère l'affaire; un autre, à Zouérate, s'occupe du crédit et des relations bancaires, mais la spécialisation n'est pas très rigide; le troisième réside à Atâr mais circule entre les villes mauritaniennes où la société est installée (Nouadhibou, Rosso, Nouakchott, Atâr, Zouérate, Bir Moghreïn, etc.).

Sharika 2, composée aussi de deux frères des Smâsîd, a été créée en 1960 et exerce ses activités à Atâr, Rosso et Bir Moghreïn. D'autres membres de la tribu se sont joints à eux et ont permis d'élargir le capital. Le frère aîné, installé à Zouérate, s'occupe des approvisionnements, du crédit et des affaires bancaires. Un autre frère s'occupe de la vente à Zouérate. Un troisième a ouvert une succursale à Rosso.

Sharika 3, fondée par un commerçant des Awlâd Busba^c et un homme du Brakna en 1959. Un troisième associé s'est retiré après un incendie qui a détruit une partie du fonds en 1967. La répartition des parts de capital est ici très inégale; l'associé majoritaire est installé à Nouakchott par où transitent les approvisionnements et où il contrôle plusieurs boutiques. L'autre associé tient la succursale de Zouérate et reçoit la moitié des bénéfices réalisés sur place.

Sharika 4, composée de deux associés des Smâsîd et Awlâd Qaylân (autre tribu, *hassân* cette fois, de l'Adrâr), auxquels se sont joints, plusieurs années après la création, en 1962, deux hommes des Shurfa. C'est une association de capitaux reposant sur des bases plus simples : inventaire tous les six mois et partage au prorata des bénéfices.

Sharika 5, composé par un haut fonctionnaire ayant exercé dans la région, qui s'est associé avec un boutiquier. Le premier apporte la plupart des capitaux, le second s'occupe de la gestion commerciale.

Sharika 6, autre association parentale d'un oncle et d'un neveu se partageant régulièrement les bénéfices.

Ces divers cas sont un échantillon assez représentatif des *sharika* qui contrôlaient à l'époque la majeure partie du commerce d'importation à Zouérate et sans doute – mais aucun chiffre n'est naturellement disponible – dans le reste de la Mauritanie. Elles sont les noyaux de sociétés commerciales modernes constituées sur la base d'une association de capitaux, familiaux le plus souvent, et d'une division interne des tâches, et répondant aux contraintes de l'environnement économique. Elles fonctionnent avec une grande souplesse permettant de drainer des crédits non bancaires, ou bancaires dans le cas des banques canariennes, de multiplier les succursales et les lieux d'approvisionnement extérieurs, de contrôler enfin un vaste réseau de distribution boutiquier empruntant souvent aux relations tribales des fondateurs (76 des 305 boutiquiers de Zouérate étaient d'origine smâsîd, groupe le mieux représenté dans les *sharika* locales). Par le biais de ces sociétés, s'achève la prise en charge du système commercial par les commerçants

sahariens. Les maisons commerciales européennes ferment leurs portes, à quelques exceptions près (Peyrissac dans le domaine de la quincaillerie; la SIGP subsiste mais abandonne le secteur commercial pour se replier sur la pêche). Contrairement à ce que l'on observe dans d'autres pays africains, les « Libanais » n'occupent qu'une petite part du secteur commercial: dans la vallée du fleuve Sénégal dont ils se replieront progressivement, et dans les villes où existe une clientèle européenne²².

Les exemples que je viens de présenter de l'organisation des *sharika* mettent en évidence un autre aspect de ces structures commerciales transitoires qui permettent aux commerçants nationaux de conquérir le marché et de créer des bases solides dans les pays voisins (Sénégal, Canaries en particulier). Il s'agit de l'utilisation des solidarités tribales (*asabiyyât*). Le commerce d'importation se concentre à cette époque aux mains de quelques tribus *zawâya*, dont beaucoup ont une présence ancienne en Adrar. Aux Idaw^calî et aux Laghlâl qui sont originaires de Shingitti mais sont aussi traditionnellement installés au Tagant, au Trarza et dans les Hodh, et qui ont une ancienne implantation au Sénégal par l'intermédiaire des réseaux soufistes de la *tijâniyya*, s'ajoutent les Smâsîd d'Atâr qui vont aussi jouer un rôle important, durant la période suivante, dans l'organisation des transports nationaux sur lesquels ils exercent un contrôle privilégié. Je ne peux ici développer une analyse du rôle du « tribalisme » dans la vie économique et politique mauritanienne. Je me contenterai de quelques remarques.

Les « tribus » qui occupent ce champ du commerce ne sont pas des entités héritées telles quelles de l'histoire. Leur promotion commerciale se justifie par des réseaux de parentèle plus étroits au sein desquels s'activent les solidarités. Dans certains cas, les hiérarchies statutaires internes se trouvent bouleversées dans ce nouveau contexte, et ce sont des familles de « rang » inférieur qui se trouvent ainsi mises sur le devant de la scène, y compris là où le pouvoir au sein de la tribu se conjugait avec l'autorité religieuse au sein des confréries (*tûrûq*) qui, telle la *tijâniyya*, ont joué aussi un rôle important, que je ne peux qu'évoquer ici, dans la spécialisation commerciale des *zawâya*. Il faut aussi rappeler l'absence de traditions commerciales anciennes de certaines de ces tribus, les Smâsîd par exemple. Bref, le rôle économique et commercial moderne de ces tribus est moins un héritage du passé qu'un profond réajustement des solidarités héritées de l'histoire pour en faire l'un des fondements essentiels de ce que l'on pourrait appeler la « société civile » mauritanienne. Il en est vraisemblablement de même dans le domaine du politique [Zekeria ould Ahmed Salem, 1999].

L'année 1973 représente un tournant majeur dans le processus qui va faire de ces commerçants, encore inscrits dans les relations tribales et n'ayant que des capacités financières limitées, un véritable milieu d'hommes d'affaires dont l'influence politique est croissante²³. Sans pouvoir poursuivre l'analyse jusqu'à la période

22 Qu'il perdront en 1986 avec l'interdiction de la vente de l'alcool en Mauritanie qui fera passer le secteur des supermarchés aux mains des commerçants maures.

23 Rappelons que l'actuel chef de l'État – certes issu des milieux militaires qui exercent le pouvoir depuis 1978, date du coup d'État qui renversa le « fondateur » de la République islamique –, Moktar ould Daddah, est originaire de la tribu des Smâsîd.

actuelle, faute d'enquêtes et de données précises, je me contenterai d'évoquer les causes de cette nouvelle évolution.

La première est la crise climatique et alimentaire dont on s'accorde à placer le début en 1973, même si la sécheresse a commencé à la fin des années soixante. Cette sécheresse révèle un déficit alimentaire croissant qui tient au déficit structurel de l'agriculture mauritanienne. Les importations de riz, qui s'établissaient au début des années soixante à une moyenne annuelle d'environ 6300 tonnes, se montent, à partir de 1973, à plus de 30000 tonnes annuelles. Sans atteindre la dramatique gravité qu'elle eut dans d'autres pays africains, la famine s'installe plusieurs années de suite [Bonte, 1975]. Le monopole d'approvisionnement dont jouissait la Sonimex, sous le contrôle de l'État, se révèle inadéquat pour répondre aux besoins. La mise en place de l'aide alimentaire internationale, puis la création de l'Office mauritanien des céréales (août 1975) répondent au caractère d'urgence mais introduisent de graves distorsions: le déclin des cultures vivrières et leur substitution par le riz alors produit d'importation²⁴, le désintérêt des grossistes pour ce secteur fortement subventionné et les régulières poussées spéculatives qui s'organisent sur la base du rationnement (rachat de l'aide alimentaire aux personnes qui en bénéficient) et du marché noir.

Cette situation, une fois passé le contexte d'urgence, va se révéler favorable aux investisseurs privés qui, ultérieurement, à partir de 1991, mettront la main sur la production rizicole nationale dont le développement spectaculaire est rendu possible par l'introduction de l'irrigation dans la vallée du Sénégal, remplaçant l'agriculture de décrue, après la construction des barrages régularisant le cours du fleuve.

La sécheresse et la crise alimentaire modifient aussi radicalement le marché du bétail. Les petits éleveurs ruinés quittent massivement la *badiyya*, le monde pastoral et nomade, pour s'installer dans les villes (les nomades qui représentaient plus de 60 % de la population au lendemain de l'indépendance n'en constituent plus que 10 % environ de nos jours). Après la crise, les prix du bétail ont fortement remonté, et la production est même devenue déficitaire, justifiant un temps l'interdiction des exportations et la réorganisation sur le plan national de ce marché du bétail (l'approvisionnement de Nouakchott absorbe une part essentielle de la production). Mais l'on assiste de ce fait à des transferts massifs des troupeaux aux mains des commerçants en particulier mais aussi de tous ceux, hommes politiques, fonctionnaires, etc., qui constituent avec ceux-ci la nouvelle classe dominante sur le plan économique et politique.

L'année 1973 est aussi un tournant dans la mesure où la rupture des accords de coopération avec la France, la nationalisation de la société minière Miferma et la création d'une monnaie (*ouguiya*) et d'un secteur financier national vont se traduire à court terme par une nouvelle promotion économique et sociale des entrepreneurs commerciaux qui avaient jeté les bases de leur fortune durant la période antérieure. Leur poids dans la vie politique explique sans doute pour une part ces décisions, même si elles semblent prises en apparence sous la pression d'un

24 En 1977, le prix de vente du mil et sorgho est deux fois et demi supérieur à celui du riz commercialisé par la Sonimex.

mouvement populaire, anticolonialiste et progressiste. Les résultats de ces mesures ne se feront pas sentir immédiatement – la crise alimentaire, puis la guerre du Sahara (1976-1978) laisseront place à une forte intervention de l'État, qui se perpétue jusqu'à nos jours –, mais l'inversion des tendances est manifeste dès les lendemains de 1973.

La sortie de la zone franc s'accompagne de l'installation en Mauritanie de nombreuses banques privées, souvent d'origine arabe²⁵, dont l'existence est parfois éphémère, mais qui se traduit par l'entrée dans le pays de capitaux importants permettant aux investisseurs nationaux de développer considérablement leurs activités.

Les crédits à court terme à destination du privé sont multipliés par vingt entre 1962 et 1977, par trois entre 1972 et 1973.

Catégories de crédits bancaires (en millions d'ouguiyas), long, moyen et court termes

	1969 CT	1973 CT	1973 M et LT	1978 CT	1978 L et MT
Commerce/transport	375	585,9	8,6	2 759,2	27,8
Sonimex		424,5		29,2	
Pêche	126	124		143,4	
Mines	23	333,4	1 034,4	368,4	342,2
Eau/élect./bât./TP	85	274,5	36,3	713,5	182,5
Immobilier		1,3	118,1	10,3	251,3
Autres	216	166,2	37,6	1 310,9	710,9
Total	825	1 909,8	1 235	6 334,5	1 571,3

Sources : Statistiques monétaires de la BCM.

Ces crédits recouvrent certes des investissements très divers, dans l'immobilier par exemple autant que dans le commerce, mais c'est aussi l'époque où le marché de l'immobilier prend à Nouakchott, submergé par les vagues de ruraux chassés par la sécheresse et la famine, un tour spéculatif et capitalistique qu'il a gardé jusqu'à nos jours. Les crédits à moyen terme, plus liés à des investissements d'infrastructure (pêche, secteur industriel et agroalimentaire, etc.) connaissent aussi une brutale progression qui se manifeste un peu plus tard, à partir de 1976. La croissance des dépôts est tout aussi nette, le décalage s'accroissant sans cesse entre dépôts et créances : cette relation est à peu près équilibrée jusqu'au début des années soixante-dix, elle présente un déficit d'environ 2 000 millions d'ouguiyas en 1973, et de 6 500 millions d'ouguiyas en 1977.

²⁵ Par exemple la BALM, Banque arabo-libyenne pour le commerce extérieur et le développement, ou encore la BAAM, Banque arabe africaine en Mauritanie.

L'équilibre ne peut être atteint que grâce à l'apport de capitaux extérieurs (originaires du monde arabe en particulier) et de capitaux publics, se traduisant par des transferts de l'État vers le privé. Le crédit se resserrera après 1978 (date de la fin de la guerre du Sahara et du coup d'État militaire) mais, dans le contexte de cette guerre en particulier, source d'importants profits spéculatifs, les commerçants maures ont réalisé une très importante accumulation de capital. C'est en partie sur cette base que l'on assiste à la transformation des commerçants sahariens de la période précédente en (redoutables) hommes d'affaires, toujours à la recherche de profits spéculatifs, et qui exercent parfois leurs indéniables talents aux dépens des banques elles-mêmes, qui ont connu de retentissantes faillites, et de l'État.

Mon analyse s'arrêtera à cette date, la fin des années soixante-dix, faute de connaissances plus précises des évolutions contemporaines, de compétence aussi pour traiter avec les méthodes de l'économiste les tendances actuelles de la production et du commerce de la République islamique de Mauritanie.

Le dynamisme national des entrepreneurs sahariens et leurs capacités d'intervention sur le marché international, qui leur ont permis de construire les bases d'une accumulation locale avant même la colonisation, et malgré la longue présence de celle-ci, en concurrençant efficacement les maisons commerciales européennes et en s'implantant dans les pays voisins, me semblent suffisamment illustrés. Ils perdurent jusqu'à nos jours. La contrepartie de ce dynamisme est la perpétuation d'une vision de ces activités économiques, guère si éloignée en fait de leurs manifestations modernes à l'heure de la mondialisation, qui privilégie la recherche du profit spéculatif, qui se désintéresse des investissements productifs et dont le coût social et économique est élevé. Durant ces deux dernières décennies, les investissements de ces entrepreneurs dans le domaine de l'immobilier, de la pêche, de l'agroalimentaire, n'ont pas permis de développer significativement ces secteurs privilégiés de l'économie mauritanienne actuelle. Ils ont plus visé des profits immédiats et se sont exercés aux dépens de l'équilibre fragile des milieux halieutiques ou de l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal. La spéculation immobilière, sur les lotissements et les constructions, interdit tout plan d'urbanisme raisonné d'une ville comme Nouakchott qui regroupe entre un quart et un tiers de la population mauritanienne. Les inégalités économiques et sociales sont fortes au-delà de la façade des solidarités tribales. Les entrepreneurs trouvent plus de profit à investir dans l'import-export que dans l'industrie : les quelques tentatives en ce sens, sur la base de subventions nationales ou internationales, ont été souvent délibérément détournées. La seule exception est sans doute la SNIM, héritière de la nationalisation de Miferma, qui a su préserver, sur la base d'un consensus social local, une culture d'entreprise qui apparaît largement extérieure au pays.

Faire fortune au Sahara... Décidément, est-ce bien différent, la part faite de tout ce qui fait les particularités de l'histoire de cette partie occidentale du Sahara, des conditions qui ont présidé à ce fait, de nos jours, en d'autres parties du monde ?

BIBLIOGRAPHIE

- BONTE P. [1975], « Pasteurs et nomades. L'exemple de la Mauritanie », in J. Copans (éd.), *Sécheresses et Famines au Sahel*, Paris, François Maspero, 2: 63-86.
- BONTE P. [1984], « L'émirat de l'Adrâr après la conquête coloniale et la dissidence de l'émir Sîd'Ahmed », *Journal des africanistes*, 54 (2): 5-30.
- BONTE P. [1994], « L'évolution de la société rurale mauritanienne. Le pari de la sécurité alimentaire », *Mauritanie. Un tournant démocratique?*, dossier thématique rassemblé par P. Bonte et H. Guillaume, *Politique africaine*, 55: 78-88.
- BONTE P. [1998 a], *L'Émirat de l'Adrâr. Histoire et anthropologie d'une société tribale du Sahara occidental*, thèse de doctorat d'État, Paris, EHESS.
- BONTE P. [1998 b], « Fortunes commerciales à Shingitti (Adrâr mauritanien) au XIX^e siècle », *Journal of African History*, 39: 1-13.
- BONTE P. [1998 c], « Esclaves ou cousins. Évolution du statut servile dans la société mauritanienne », in B. Schlemmer (coord.), *Terrains et Engagement de Claude Meillassoux*, Paris, Karthala: 157-182.
- BOUTILLIER J.-L. et alii [1962], *La Moyenne Vallée du Sénégal*, Paris, Presses universitaires de France.
- DUBIÉ P. [1953], « La vie matérielle des Maures », *Mémoires IFAN*, Dakar, 23: 113-252.
- RUF U.P. [1999], *Ending Slavery. Hierarchy, Dependency and Gender in Central Mauritania*, transcript Verlag, Bielefeld.
- TYMOWSKI M. [1978], « Famines et épidémies à Oualata et Tichit au XIX^e siècle », Varsovie, *Africana Bulletin*, 27: 35-53.
- VINCENT capitaine [1861], « Extrait d'un voyage exécuté en 1860 dans le Sahara occidental par le capitaine d'état-major Vincent », *Bulletin de la société de géographie et d'archéologie d'Oran*: 5-37.
- ZEKERIA ould Ahmed Salem [1999], « Sur la formation des élites politiques et la mobilité sociale en Mauritanie », in P. Bonte, H. Claudot-Hawad, (éd.), *Savoirs et Pouvoirs au Sahara, Nomadic Peoples*, 2 (1-2): 253-276.